

222C1907
FR0000066722-FS0600

25 juillet 2022

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GUILLEMOT CORPORATION

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 25 juillet 2022, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 21 juillet 2022 :
 - M. Claude Guillemot a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 10% du capital de la société GUILLEMOT CORPORATION et détenir individuellement 1 227 087 actions GUILLEMOT CORPORATION représentant 2 451 661 droits de vote, soit 8,03% du capital et 10,49% des droits de vote de cette société¹ ;
 - M. Christian Guillemot a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% du capital de la société GUILLEMOT CORPORATION et détenir individuellement 611 097 actions GUILLEMOT CORPORATION représentant 1 219 684 droits de vote, soit 4,00% du capital et 5,22% des droits de vote de cette société¹ ;
 - M. Michel Guillemot a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 10% des droits de vote de la société GUILLEMOT CORPORATION et détenir individuellement 1 056 569 actions GUILLEMOT CORPORATION représentant 2 110 628 droits de vote, soit 6,91% du capital et 9,03% des droits de vote de cette société¹ ;
 - M. Gérard Guillemot a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 10% des droits de vote de la société GUILLEMOT CORPORATION et détenir individuellement 986 246 actions GUILLEMOT CORPORATION représentant 1 969 982 droits de vote, soit 6,45% du capital et 8,43% des droits de vote de cette société¹ ;
 - M. Yves Guillemot a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% du capital de la société GUILLEMOT CORPORATION et détenir individuellement 678 170 actions GUILLEMOT CORPORATION représentant 1 353 830 droits de vote, soit 4,44% du capital et 5,79% des droits de vote de cette société¹ ; et
 - la société par actions simplifiée Guillemot Brothers SAS² (54 Faubourg Sainte Anne, 56140 Malestroit) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société GUILLEMOT CORPORATION et détenir individuellement 2 236 122 actions GUILLEMOT CORPORATION représentant autant de droits de vote, soit 14,63% du capital et 9,56% des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé de 15 287 480 actions représentant 23 380 839 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrôlée par la famille Guillemot.

Ces franchissements de seuils résultent de l'apport d'actions GUILLEMOT CORPORATION par MM. Claude Guillemot, Michel Guillemot, Yves Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot au profit la société Guillemot Brothers SAS.

À cette occasion, le groupe familial Guillemot **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 21 juillet 2022, 10 320 029 actions GUILLEMOT CORPORATION représentant 18 391 383 droits de vote, soit 67,51% du capital et 78,66% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Guillemot Brothers Limited ³	0	0	0	0
Guillemot Brothers SAS ²	2 236 122	14,63	2 236 122	9,56
M. Claude Guillemot	1 227 087	8,03	2 451 661	10,49
M. Michel Guillemot	1 056 569	6,91	2 110 628	9,03
M. Gérard Guillemot	986 246	6,45	1 969 982	8,43
M. Yves Guillemot	678 170	4,44	1 353 830	5,79
M. Christian Guillemot	611 097	4,00	1 219 684	5,22
Autres membres de la famille Guillemot ⁴	3 524 738	23,06	7 049 476	30,15
Total famille Guillemot	10 320 029	67,51	18 391 383	78,66

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Guillemot Brothers SAS donne les informations suivantes requises au titre de l'article L. 233-7 VII du code de commerce :

- le franchissement de seuils déclaré par la société Guillemot Brothers SAS résulte de l'apport de titres GUILLEMOT CORPORATION par MM. Claude, Michel, Yves, Christian et Gérard Guillemot de titres GUILLEMOT CORPORATION au profit de la société Guillemot Brothers SAS dans le cadre de la réorganisation patrimoniale de l'actionnariat de GUILLEMOT CORPORATION. Cette opération a été réalisée avec les fonds personnels de MM. Claude, Michel, Yves, Christian et Gérard Guillemot et n'a pas nécessité de financement ;
- elle n'envisage pas de procéder à des achats d'actions GUILLEMOT CORPORATION en fonction des conditions de marché ;
- elle soutient la stratégie actuellement mise en place par GUILLEMOT CORPORATION ;
- elle n'envisage pas de mettre en œuvre une ou plusieurs des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- elle n'envisage pas de prendre individuellement le contrôle de GUILLEMOT CORPORATION sachant qu'elle agit de concert avec les autres membres de la famille Guillemot, lequel détient le contrôle de GUILLEMOT CORPORATION ;
- elle ne détient pas d'instrument, et n'est pas partie à des accords, visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- elle n'a pas conclu d'accord de cession temporaire concernant les actions ou les droits de vote de GUILLEMOT CORPORATION ;
- elle n'envisage pas de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes au sein du conseil d'administration de GUILLEMOT CORPORATION. »

³ Sise Flat 3, 2 Cresswell Gardens, SW5 OBJ, Londres, Royaume-Uni et contrôlée par la famille Guillemot.

⁴ À savoir les conjoints et descendants de MM. Claude Guillemot, Michel Guillemot, Yves Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot, étant précisé qu'aucun ne détient individuellement au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société GUILLEMOT CORPORATION.